



Aux membres des syndicats 1186 et 1244

Cher/ère futur/e retraité/e de l'UdeM,

Nous souhaitons vous rappeler que votre couverture d'assurance santé et voyage Croix-Bleue cessera à la date de votre retraite. Le régime d'assurance santé n'est plus offert aux retraités de moins de 65 ans qui prennent leur retraite **à compter du 1^{er} janvier 2019**.

Afin de vous aider à bien évaluer les différentes options qui s'offrent à vous en matière d'assurance au moment de votre retraite, voici quelques informations utiles.

Si, au moment de votre retraite...	Actions à poser
<p>... vous avez un /e conjoint/e admissible à un régime d'assurance collective offrant une couverture médicaments équivalente à celle offerte par le Régime public de la RAMQ (par exemple, un régime offert par son employeur).</p>	<p>✓ Votre conjoint/e devra obligatoirement y souscrire, vous y inscrire et inscrire votre ou vos enfants à charge, le cas échéant.</p>
<p>... vous n'avez pas de conjoint/e ou votre conjoint/e n'a pas accès à un régime d'assurance collective offrant une couverture médicaments équivalente à celle offerte par le Régime public de la RAMQ.</p>	<p>✓ Vous devrez vous inscrire au Régime public de la RAMQ et ce, à compter de la date de votre retraite.</p> <p>✓ Votre conjoint/e ou votre ou vos enfants à charge devront également s'inscrire au Régime public de la RAMQ et ce, à compter de la date de votre retraite.</p> <p>Coordonnées de la RAMQ</p> <p> 514.864.3411 ou 1.800.561.9749</p> <p> www.ramq.gouv.qc.ca</p>

Régime d'assurance complémentaire pour les retraités de moins de 65 ans

Si vous êtes inscrit au Régime public de la RAMQ, vous pouvez bonifier, si vous le souhaitez, votre couverture d'assurance par un régime complémentaire privé. **Notez que des délais sont applicables** pour adhérer à un régime privé d'assurance sans preuve d'assurabilité. Si vous souhaitez explorer cette option, nous vous invitons à vous informer auprès des assureurs avant le début de votre retraite.

Voici une liste non exhaustive d'organisations qui peuvent vous renseigner au sujet de l'assurance complémentaire. Vous pouvez choisir l'assureur dont l'offre est la plus adaptée à vos besoins.

- ✓ [L'Association québécoise des retraité/e/s des secteurs public et parapublic \(AQRP\)](#)
- ✓ Les programmes Croix Bleue:

- [Flex Bleue \(59 ans et moins\)](#)
- [AMI \(60 ans et plus\)](#)
- ✓ [La Fédération des syndicalistes à la retraite du Québec \(FSRQ\)](#)

Régime d'assurance complémentaire UdeM pour les retraités de 65 ans et plus

Si vous le désirez, vous pourrez, à compter de votre 65^e anniversaire, souscrire au régime complémentaire 96775 offert à tous les retraités de l'UdeM de 65 ans et plus, à condition d'y adhérer **au maximum dans les 30 jours suivant votre 65^e anniversaire de naissance. Ce délai est de rigueur.** Aucun examen médical ne sera requis. Prendre note que vous devez être couvert par le régime public d'assurance médicaments de la RAMQ pour adhérer à ce régime.

Pour ce faire, vous devrez remplir le formulaire d'adhésion disponible sur [la page suivante de Mon portail UdeM](#) et nous l'acheminer de l'une des façons suivantes :

Par courriel	avantages-sociaux@drh.umontreal.ca
Par la poste	Université de Montréal DRH Avantages sociaux 7077, av. du Parc, 5 ^e étage Montréal, QC H3N 1X7

Notez que si votre 65^e anniversaire survient plus de trois mois après le début de votre retraite, **une lettre vous sera acheminée avant votre 65^e anniversaire** afin de vous rappeler que cette option s'offre à vous et réitérer la marche à suivre pour adhérer au régime complémentaire offert par l'Université.

Cordialement,

L'équipe des avantages sociaux de la Direction des ressources humaines

INFORMATION | Pour tout renseignement additionnel concernant cette communication, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse suivante : avantages-sociaux@drh.umontreal.ca ou à nous appeler au 514.343.6441, poste 1477.

